



Exigences de performance pour le mobilier de bureau

2025-02-25

Solutions en milieu de travail et d'impartition (SMTI), Centre national d'expertise en ameublement (CNEA), Services immobiliers (SI)

Exigence

Le gouvernement du Canada est responsable de créer des environnements de travail sûrs et sains pour tous ses employés. Le mobilier doit respecter ou dépasser des normes strictes en matière de performance, d'ergonomie, de dimensions et de durabilité.

Tout mobilier acheté pour les espaces de bureau du gouvernement du Canada doit répondre aux normes de performance énumérées ci-dessous et être acquis par le biais des processus d'approvisionnement obligatoires en mobilier. Les produits obligatoires sont répertoriés dans le **Manuel des approvisionnements, Chapitre 3 – Stratégie d'approvisionnement | CanadaBuys**.

Le mobilier de qualité commerciale doit être certifié pour répondre à des spécifications précises selon les exigences établies par le Centre national d'expertise en mobilier (CNEA). Cela signifie que le mobilier doit passer des tests rigoureux en laboratoire avant d'être certifié pour sa durabilité, son ergonomie, sa durabilité environnementale et sa sécurité. En règle générale, le mobilier de qualité non commerciale échouerait aux tests de performance. Les produits non certifiés ne doivent pas être achetés ou installés dans les espaces de bureau gouvernementaux, car les risques surpassent les économies réalisées. Ces risques comprennent (sans s'y limiter) : une ergonomie inadéquate pouvant entraîner des blessures corporelles, des problèmes de garantie, des coûts de remplacement prématurés dus à une mauvaise qualité, et le non-respect de la Stratégie gouvernementale verte. Ces risques représentent des responsabilités éventuelles pour le gouvernement et ses employés.

Les normes suivantes s'appliquent au mobilier de qualité commerciale:

Normes de performance pour le mobilier

- **ANSI/BIFMA** – Diverses normes de test concernant la fonctionnalité, la durabilité et la durabilité environnementale du produit. (BIFMA Levels® - Niveau minimum 2)
- **ANSI/BIFMA X10.1** – Exigences ergonomiques pour le mobilier conçu pour l'utilisation d'un ordinateur.
- **CAN/ULC-S102** – Méthode standard de test pour les caractéristiques de combustion des matériaux de construction et des assemblages en surface.
- **TB-117-2013 - California Technical Bulletin 117** – Exigences des normes de résistance au feu pour le mobilier rembourré
- **CSA C22.1**: Code canadien de l'électricité, Partie I, Normes de sécurité pour les installations électriques. (Listé sous ULC ou équivalent ETL)

Normes de dimensions et de matériaux

- **CAN/CGSB (Références normatives historiques)** – Diverses normes concernant les dimensions des produits et les exigences des composantes pour les bureaux/tables autoportantes, les rangements et leurs accessoires, les systèmes de panneaux interconnectés et les composantes supportées, ainsi que les chaises pour les environnements de bureau.

Systèmes de gestion de la qualité:

- **ISO 9001** : ISO 9001 est une norme internationale qui définit les exigences pour un système de gestion de la qualité (SGQ). Elle aide les organisations de toutes tailles et de tous secteurs à améliorer leurs performances, à répondre aux attentes des clients et à démontrer leur engagement envers la qualité. Ses exigences précisent comment établir, mettre en œuvre, maintenir et améliorer en permanence un système de gestion de la qualité (SGQ).

Normes environnementales et de durabilité

Le gouvernement du Canada est un leader mondial en matière de durabilité et s'engage à améliorer les opérations gouvernementales et les produits afin qu'ils soient à faible émission de carbone, résilients et respectueux de l'environnement. La Stratégie pour un gouvernement vert (la Stratégie) est conforme au Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et à la Stratégie fédérale de développement durable. Les Achats écologiques sont un élément clé de la contribution de Services publics et Approvisionnement Canada pour la Stratégie d'un gouvernement vert.

L'achat de mobilier de qualité commerciale contribue à l'engagement du gouvernement du Canada à réduire son empreinte carbone en:

- Promouvoir une gestion environnementalement appropriée, socialement bénéfique et économiquement viable des forêts canadiennes en choisissant des meubles fabriqués avec du bois certifié (comme le bois certifié FSC)
- Adopter la norme de durabilité des meubles ANSI/BIFMA E3 – Certification BIFMA Levels®
- Choisir des fournisseurs ayant des systèmes de gestion environnementale ISO14001
- Améliorer les normes relatives aux émissions de composés organiques volatils (COV) des systèmes de mobilier de bureau, des composantes et des sièges
- Crédits de mobilier durable (LEED, WELL, fitwel, etc.)
- Stratégies de cycle de vie, y compris la réduction des déchets avec des solutions en fin de vie

Pour toute question, veuillez contacter le CNEA:

<mailto:SPAC.CNEAmeublement-NCOEFurniture.PSPC@tpsgc-pwgsc.gc.ca>

Pour plus d'informations, veuillez visiter notre page GcPedia

[Milieu de travail GC – GCpedia](#)